



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 08 janvier 2019

## Le préfet de Tarn-et-Garonne communique

### Fausse circulaire du ministre de l'Intérieur sur les réseaux sociaux

Une fausse lettre circulaire du ministre de l'Intérieur à l'attention des préfets est relayée sur les réseaux sociaux.

Cette fausse circulaire datée du 5 janvier 2019 demanderait aux préfets de mettre en œuvre une procédure de saisie des armes de catégories B, C et D conformément aux dispositions de la Loi 2012-304 du 6 mars 2012.

**Le préfet de Tarn-et-Garonne demande de ne surtout pas diffuser ou partager ce genre d'information.**

Toutes les circulaires font notamment l'objet d'une publication réglementaire sur le site [www.circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr)

En cas de doute, vous pouvez contacter les services du préfet au 05 63 22 82 00.

# AIDEZ-NOUS

**Ne diffusez pas de fausses informations.  
Ne relayez que les informations émanant d'une source fiable.**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

#### Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle  
Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 | [communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)